

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une passerelle
sur le territoire de la Commune de Lancy

Date ACE = 25 avril 2007

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Lancy du 27 décembre 2006;
Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 30 janvier 2007;
Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE :

Il est donné le nom de

Passerelle du Stade de Genève

à la passerelle piétonne et cyclable située entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le complexe du Stade de Genève.

Entrée en vigueur de cette dénomination : dès le début des travaux. DATEV = 01.11.2007

Communiqué à :
DT 1 ex.
DF 1 ex.
DI : OCP 1 ex.
DCTI 1 ex.
CHA : FAO + LG 2 ex.

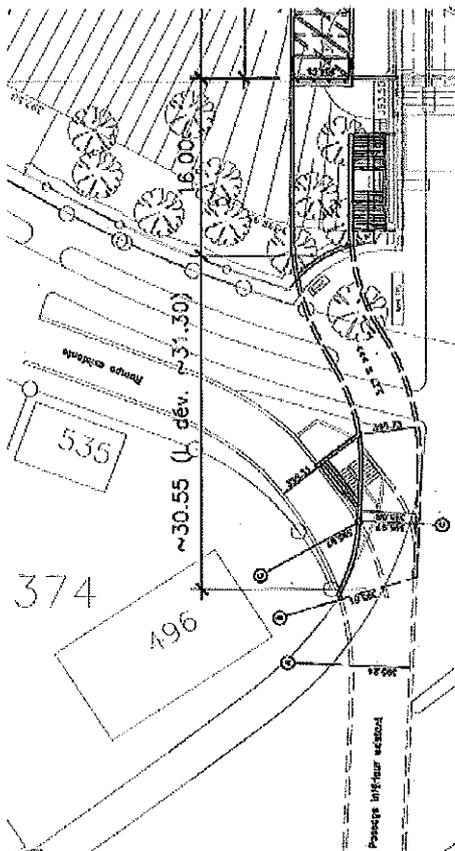


Certifié conforme,

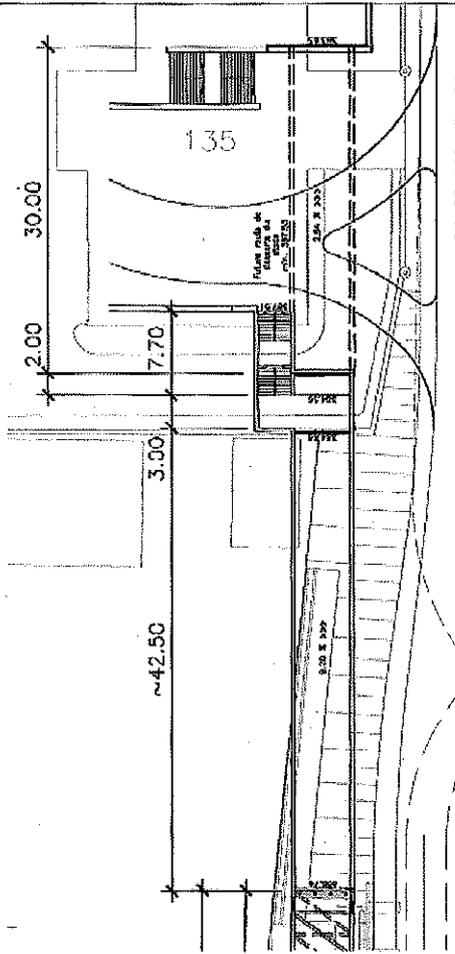
Le chancelier d'Etat :

OA 4031 - CONSTRUCTION D'UNE LIAISON PIETONNE ET CYCLABLE ENTRE LE STADE DE LA PRAILLE ET LE BACHET-DE-PESAY

SITUATION P.L. BACHET-DE-PESAY



SITUATION P.L. SOUS FUTURE RIE DU STADE



SITUATION PASSERELLE

